



COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route, en particulier les aspects relatifs à la libre circulation des citoyens, le Président de la Confédération des États du Sahel (AES) informe l'opinion confédérale et internationale de la mise en circulation des passeports de l'AES, à compter du 29 janvier 2025.

Toutefois, les anciens passeports demeurent valables jusqu'à leur date d'expiration.

Cependant, les citoyens de la Confédération AES détenteurs des anciens passeports arborant le logo de la CEDEAO en cours de validité peuvent les faire remplacer par des nouveaux passeports de l'AES conformément aux règles en la matière.

En tout état de cause, le Président de la Confédération des États du Sahel (AES) rassure les populations de l'espace confédéral que toutes les dispositions utiles seront prises pour garantir l'effectivité de la libre circulation des personnes et des biens.

Que Dieu bénisse l'AES et préserve ses citoyens!

Fait à Bamako, le 23 janvier 2025.

Le Général d'Armée Assimi GOITA



**Président de la Transition
Chef de l'Etat de la République du Mali
Président de la Confédération des États du Sahel (AES)**



www.aes.ml



information@aes.ml